



**REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S**  
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

**Dossier No 12788/126/2024**

***A remplir par le responsable communal***

Requête reçue le : 12.11.2024      Responsable communal : M. Florim Ajda  
Visite sur place : 14.11.2024      Arbre(s) dangereux :       OUI       NON  
En présence de :

***A remplir par le requérant de l'abattage***

<b>A. Intervenants :</b>	<b>Raison sociale ou adresse</b>
Propriétaire	Mme Nohelly Nombela Arrieta M. Antoine Mainguy Route des Monts 18 1824 Caux
Demandeur	Fabrice Borlat Paysages – M. Fabrice Borlat

***A remplir par le requérant de l'abattage***

<b>B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre</b>	
Adresse	Route des Monts 18 – 1824 Caux
Parcelle No	12788

***A remplir par le requérant de l'abattage***

<b>C. Motif(s) de la demande</b>
<b>Motifs invoqués par le requérant :</b> Un pin est dépérissant.

***A remplir par le responsable communal***

<b>D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre</b>				
No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Pinus sp.	Pin	87 cm	

<b>E. Motifs admis selon la LPrPNP</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<input type="checkbox"/>	Entrave avérée à l'exploitation agricole
<input type="checkbox"/>	Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
<input type="checkbox"/>	Aucun motif invocable selon la LPrPNP
Remarque(s) du responsable communal : Le pin est dépérissant, il comporte une maladie des aiguilles qui affecte l'état physiologique de l'arbre.	
<b>F. Préavis du service des espaces publics</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	favorable à l'abattage
<input type="checkbox"/>	défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
<input type="checkbox"/>	la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
<b>G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité</b>	
<input type="checkbox"/>	L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
<input checked="" type="checkbox"/>	Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
<input type="checkbox"/>	Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
<input type="checkbox"/>	Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
<input type="checkbox"/>	Autres recommandation d'entretien :
<b>H. Compensation prévue</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation
<input type="checkbox"/>	Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
<b>I. Affichage au pilier public</b>	
Date d'affichage au pilier public : du 19 novembre 2024 au 18 décembre 2024	
<b>J. Remarque(s) éventuelle(s)</b>	

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 16.11.2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 15.11.2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 19.11.2024

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



## Demande d'abattage 126

DP 12788

N°1 Pinus Sp. Cet arbre est dépérissant, il comporte une maladie des aiguilles qui affecte l'état physiologique de l'arbre.

Echelle : 1:500

Coordonnées : 2°56'1973 / 1°14'2'557

Date d'impression : 14.11.2024













